

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 18 Mai 2022	Séance du Mardi 24 Mai 2022
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt et deux, le Vingt-quatre Mai à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Myriam GAIRAUD	
	Votes : 36	
Présents : 23	Pour : 36	
Absents : 9	Contre : 0	
Représentés : 13	Abstention : 0	
Rapporteur	Monsieur Claude REVEL	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle),

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Arnaud MOULS (Canet) représenté par Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras) représenté par Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Bernard COSTE (Octon) représenté par M. Claude REVEL, Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) représentée par Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Grégory GUERIN (Paulhan) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Isabelle SILHOL (Péret) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian),

Absent(e)s : Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian), Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

29. Exercice du droit de priorité en vue de l'acquisition d'un entrepôt situé au 16 Rue André Chénier à Clermont l'Hérault

Vu la loi n°2006-872 du 13 Juillet 2006 relative à la création en faveur des communes et des établissements publics de coopération intercommunale titulaires du droit de préemption urbain, d'un droit de priorité sur tout projet de cession d'un immeuble situé sur leur territoire et appartenant à l'Etat,
Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.240-1 à L.240-3 et L.300-1 fixant les modalités de l'exercice du droit de priorité,

Il est rappelé aux membres du Conseil communautaire, qu'aux termes des articles L.240-1 et L.240-3 du Code de l'urbanisme, la Communauté de communes dispose d'un droit de priorité sur tout projet de cession d'un immeuble appartenant à l'Etat.

La Direction Départementale des Finances Publiques a notifié le 25 Avril 2022 à la Communauté de communes une demande de purge de droit de priorité d'un bien appartenant à l'Etat, situé au **16 Rue André Chénier 34800 Clermont l'Hérault**. Ce bien, composé d'un local en rez-de-chaussée forme une vaste aire de stockage et de garage. La superficie totale est de 2408m².

La Communauté de communes souhaite acquérir ce bien en vue d'y réaliser du stockage pour le Centre Technique Intercommunal. Il présente dès lors un intérêt dans le cadre des compétences exercées par la Communauté de communes.

Le prix de vente de bien est fixé à 51 000 € / HT auquel s'ajoute les frais d'adjudications à la charge de l'acquéreur. Il est à noter que ce bien se situe au sein d'une copropriété (10 copropriétaires).

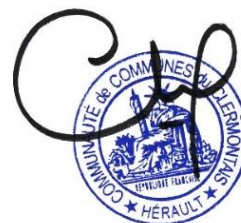
Monsieur REVEL soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le principe d'exercice du droit de priorité sur le bien immobilier appartenant à l'Etat, cadastré BR n°120 et BR n°173 à 178, sis 16 Rue André Chénier à Clermont l'Hérault au prix fixé de 51 000 € HT,
- **APPROUVE** l'acquisition du bien immobilier pour un montant de 51 000 € HT ainsi que les frais annexes liés à la vente (adjudication),
- **AUTORISE** le Président à signer tout document et pièces utiles à l'exécution de la présente délibération,
- **ACTE** qu'un acte authentique sera dressé pour constater le transfert de propriété.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.